

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Attribution des marchés
de travaux pour la
réalisation des
aménagement du pôle
de Saint-Germain-en-
Laye**

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 08 F 07

OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION
DES AMÉNAGEMENTS DU PÔLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE R.E.R.

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) d'Ile-de-France, le pôle d'échanges de la gare R.E.R. de Saint-Germain-en-Laye a été identifié et inscrit comme pôle du réseau principal P.D.U.. Le plan d'aménagement urbain sous maîtrise d'ouvrage de la Ville comprend le réaménagement des rues Thiers, du Vieil Abreuvoir, de la Surintendance, Roger de Nézet et des Bons Enfants, des places Charles de Gaulle, André Malraux et pour partie de l'Abbé de Porcaro. Les objectifs du P.D.U. sont : l'amélioration de l'accès des piétons et des circulations douces à la gare R.E.R. et la fluidification de l'arrivée des bus et la diminution du trafic automobile.

Afin de qualifier les orientations fixées par le Comité de Pôle, la Ville, par délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2006, a décidé de faire appel à la Société AREP VILLE qui a présenté une équipe pluridisciplinaire (urbanisme, architecture, paysage, circulation) dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Les études réalisées par le Cabinet AREP ont tenu compte des objectifs du P.D.U. mais aussi du souci de la Ville d'améliorer la qualité des revêtements des espaces urbains afin de revaloriser le parvis et les abords du Château. Elles ont fait l'objet de réunions de concertation avec les transporteurs, les associations d'usagers et les conseils de quartier, mais aussi avec les financeurs publics, à savoir la Région Ile-de-France et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.).

La procédure de consultation a été lancée sous la forme négociée en trois lots :

- Lot n° 1 : voirie réseaux divers, éclairage public et mobilier urbain ;
- Lot n° 2 : espaces verts ;
- Lot n° 3 : serrurerie, maçonnerie et peinture.

Il n'a pas été donné suite au lot n° 3 pour une insuffisance de candidatures. Une nouvelle consultation pour ce lot sera réalisée ultérieurement.

Le lot n° 1 concerne le traitement des aménagements de surface de près de 12 000 m² de pierre et pavage, 10 000 m² de béton bitumineux, 3 000 ml de bordures et le lot n° 2 comprendra essentiellement des plantations en pleine terre d'une quarantaine de sujets.

Les opérations devraient se dérouler en 9 étapes sur une période de 25 à 30 mois pour prendre en considération les contraintes du site :

- Circulation des piétons (accès gare R.E.R. 18 000 entrants, transit depuis les trois gares routières, accès aux commerces) ;
- Fonctionnement des trois gares routières (1 500 arrivées et départs de bus par jour) ;
- Accès des riverains à leur domicile ;
- Livraisons d'approvisionnement et fonctionnement des commerces ;
- Accès au parking automobiles (1 200 places) ;
- Fonctionnement du stationnement de surface ;
- Circulation des taxis ;
- Circulation d'un flux important de 24 000 véhicules par jour dans les deux sens.

La Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} juillet 2008 a attribué ces 2 marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : voirie réseaux divers, éclairage public, mobilier urbain
Titulaire : Groupement Eurovia/SRBG/Paveco/Taquet
Montant : 3 656 395 € H.T.
- Lot n° 2 : espaces verts
Titulaire : Sociétés Sport & paysage
Montant : 205 249,19 € H.T.

Ces travaux sont subventionnés dans le cadre du P.D.U. d'Ile-de-France, valeur décembre 2004, par :

- La Région Ile-de-France: 1 421 650 € ;
- Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) : 966 575 €.

Le Conseil Général des Yvelines sera sollicité pour une participation sur des opérations connexes : circulation des 2 roues, adaptation en surface des équipements du parc de stationnement souterrain...

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

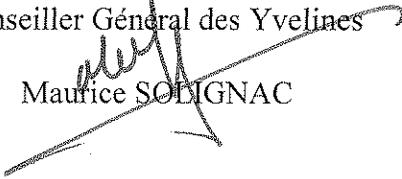
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés attribués aux opérateurs économiques susmentionnés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, du S.T.I.F. et du Conseil Général des Yvelines l'attribution des subventions au taux maximum pour ces opérations,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SODIGNAC

